

# Histoire de Pradelles et de son hôpital

## **Premières traces écrites de Pradelles**

De nombreux ouvrages, dont l'Histoire du Vivarais (Tome II), publiée en 1921 par Jean REGNE, indiquent que c'est dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier qu'on trouve la plus ancienne mention du nom de Pradelles, au sujet d'une donation faite par deux frères nobles, prénommés Guillaume et Armand, à l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier.

Cette donation, datée de janvier 965, concerne des biens situés « in pago Vivarensi, in vicaria Pratelliensi, in villa quae dicitur Escolenco.. », et comprenait, notamment, une église dédiée à Saint-Andéol.

Les patientes recherches de Vincent Minaire ont permis de retrouver cette église Saint-Andéol qui est située près du village d'Escoulen, sur la commune ardéchoise des Ollières-sur-Eyrieux, à environ 6 km de Pransles où se trouvait la « vicaria Pratelliensi ». Ce n'est donc pas de notre Pradelles que parle cet acte.

Pour trouver mention de notre Pradelles, il nous faut aller chercher un autre acte extrait, cette fois, du cartulaire de Saint Guilhem le Désert et daté de 1043, qui indique que deux seigneurs du Vivarais ( Icterius de Solomachio et Pontius de Gaugacho ) donnent à l'Abbaye de Saint-Guilhem du Désert l'église Saint Hilaire de Lesperon ( ecclesia Sancti Hilarii quae dicitur Spidonia) située près du château de Pradelles : « in suburbio castri quod dicitur Pradellas ».

Le nom de Pradelles indique que la région est couverte de prairies et on peut penser que ces prairies sont utilisées pour l'estive des troupeaux venant du bas-Vivarais.

La localisation du bourg de Pradelles n'est pas choisie au hasard : depuis le partage de l'empire de Charlemagne entre ses héritiers, on se trouve à la limite du Velay (qui fait partie de la Francie occidentale) et du Vivarais (qui, lui, appartient au royaume d'Arles). Cependant, à cette époque, la notion de frontière n'est pas aussi rigoureuse qu'aujourd'hui, et, en 1222, la dame de Luc (Vierne de Luc, veuve de Bernard d'Anduze) rend hommage à l'évêque du Puy (en Velay, donc en France), pour les châteaux de Luc (en Gévaudan) et de Pradelles (en Vivarais, donc terre d'Empire).

Pradelles est alors situé sur le chemin de Régordane qui relie Le Puy à Saint-Gilles (au bord du petit Rhône), port très actif d'où on peut embarquer pour aller à Rome ou en Terre Sainte. A une époque où la vallée du Rhône ne fait pas partie du royaume de France, c'est la principale route qui relie Paris à la Méditerranée.

Lorsque le roi Louis IX (Saint-Louis), rentre de sa première croisade en 1254, il va passer par le chemin de Régordane et couchera à Pradelles le 8 août au soir avant de repartir pour Le Puy où il restera 3 jours. Le roi, à la santé affaiblie par son long séjour en Terre Sainte, a-t-il reçu des soins à l'hôpital de Pradelles ?

Ce que l'on sait, c'est que les étapes de son voyage étaient principalement choisies en fonction des lieux où il pouvait percevoir le « droit de gîte » qui permettait au souverain et à sa suite d'être logés et nourris au frais des habitants du lieu, sans omettre la perception de ce « droit de gîte » qui alimentait les finances royales. Le versement de la rançon du Roi, fait prisonnier par les Egyptiens après la bataille de Fariskur avait vidé les caisses du trésor royal.

Quelques années plus tard, d'après l'ouvrage d'Antoine Vernière : « Itinéraires des rois de France et des Papes dans l'Auvergne et en Velay », paru en 1898 : « **Parti, au printemps de 1285, pour aller combattre le roi Pierre d'Aragon, Philippe III, fit une campagne peu fructueuse et tomba malade en Roussillon, à Perpignan, où il mourut le 6 octobre de cette même année. Son fils, Philippe IV, dit le Bel, après lui avoir rendu les derniers devoirs, songea à rentrer en France. Il passa à Narbonne, Béziers, Nîmes, et le 30 octobre il avait gagné Pradelles, petite ville située à quelques lieues du Puy où il célébra les fêtes de la Toussaint et des Morts.** »

## **Les moines Antonins et l'hôpital de Pradelles**

On n'a que très peu de traces de l'hôpital de Pradelles dans ces temps reculés. Par contre, sa situation, légèrement à l'écart du bourg, en bord de la route correspond bien aux usages médiévaux où on voulait, tout à la fois, héberger les pèlerins, soigner les malades et aider les nécessiteux, et tout ceci sans compromettre la sécurité des personnes et des biens.

Il existait, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, à Aubenas, une commanderie des moines Antonins qui avait sous sa dépendance les commanderies de Tournon, du Gévaudan, de Pailharès et une quatrième, appelée, selon les actes, commanderie de Lavilatte ou commanderie de Pradelles.

Ces Antonins (dont l'ordre avait été fondé vers 1090) étaient des chanoines hospitaliers, chargés notamment de guérir le « feu de Saint-Antoine », maladie provoquée par l'ergot du seigle. Il est donc tout à fait possible que ces religieux gèrent à la fois un domaine agricole à Lavilatte et un hôpital à Pradelles. De 1444 à 1457, il est mentionné dans divers actes notariés, un Frère Antoine Plagnol, ou Antoine de Plagnol, qualifié d'archiprêtre de Pradelles.

**« Le costume des Antonins était fort simple : une tunique noire, ample, surmontée d'un gros capuchon, un long manteau plissé sur le col et s'attachant par une agrafe devant la poitrine, sans manches ni collet renversé, avec un bonnet noir à quatre cornes ; sur le manteau, du côté gauche, le tau sacré en camelot d'azur. Le tau, signe caractéristique des Antonins, n'était autre que le T des Grecs, en forme de potence ou de béquille. »**

Une des particularités de ces moines est qu'ils percevaient, entre autres redevances en nature, les pieds des cochons tués sur leur juridiction. Comme ils n'étaient pas assez nombreux pour aller en personne récupérer cet impôt, ils affermaient la quête à des particuliers et, pour la commanderie d'Aubenas, on trouve de nombreux actes mentionnant les « tournées » affermées ainsi que le nombre de pieds de porc et les éventuelles autres provisions que l'opérateur devait livrer à l'hôpital.

Faute de personnel, il leur arrivait aussi d'affermier à d'autres religieux des paroisses entières ou des groupes de paroisses : ainsi, le 16 septembre 1482, devant un notaire d'Aubenas, le vénérable frère Pierre Maze de Saint-Antoine d'Aubenas afferme à Pierre Dupuy, de Mercuer et à Guillaume Aubert, de Vesseaux, l'archiprêtré de Pradelles, et toutes les paroisses qu'il renferme, avec les quêtes à y faire, pour la somme de 22 florins et six gros, valant 16 livres, 8 sols et 6 deniers. L'affaire fut probablement fructueuse, puisque le contrat fut renouvelé aux mêmes conditions, en 1490. Comme, après 1457, Antoine Plagnol « archiprêtre de Pradelles » a disparu des effectifs des chanoines d'Aubenas, on peut présumer que c'est suite à son décès que les Antonins, faute de remplaçant, ont dû se résoudre à faire appel à un « sous-traitant ».

Face à l'EHPAD moderne, on voit encore sur le mur de la chapelle funéraire de la famille De Ribains deux éléments qui témoignent de l'influence passée des moines Antonins : les armoiries

d'Antoine Vinhe, qui fit construire ce tombeau avant 1586, avec l'initiale de son prénom, un « A » surmonté d'une barre horizontale figurant le « tau » des Antonins, et, sous le rebord de la toiture, deux têtes de cochon sculptée dans la pierre.

## **Découverte de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Pradelles**

Le quartier de l'hôpital fut le théâtre, en 1512 d'un événement marquant de l'histoire de Pradelles, le récit en fut écrit, un siècle et demi plus tard, en 1672, par le père Pierre Geyman, moine dominicain, en reprenant « *la relation de plusieurs personnes anciennes dignes de foi* ».

*« L'an 1512, celui qui avait le soin du petit hôpital du faubourg de Pradelles, voulant relever une muraille du coin du pré joignant l'hôpital, creusant et fossoyant pour y faire un fondement plus profond, sentit soudainement que la terre tremblait sous ses pieds, et entendit un grand claquetis qu'il ne sut jamais expliquer. Il en fut si épouvanté que la bêche lui tomba des mains ; et lui sembla que ce quartier s'allait enfoncer.*

*Ayant repris un peu de force, il s'en alla dans la boutique du nommé Vinsson son voisin, à perte d'haleine, et lui raconta l'accident. Tous les voisins s'assemblèrent, et on alla sur le lieu, qui était là où est à présent le clocher. Quelqu'un prit la bêche qui était tombée de la main de l'hospitalier ; il frappe et creuse encore deux pans, sans qu'on entende ni bruit, ni tremblement ; on se moque et on raille l'hospitalier, qui proteste toujours la chose être véritable, et insiste à continuer ; enfin on trouve un coffre dans lequel était ce sacré dépôt ; et ce coffre, quoique grand, néanmoins se laisse tirer de cette spelonque avec une facilité surprenante, et étant ouvert, on croyait y trouver des trésors d'argent ; mais ce fut une image ou une statue de bois, dont on fait plus de cas que de tout l'or du monde, et avec raison. »*

*« On porta donc avec grand respect ce saint image dans la chapelle de l'hôpital qui était à l'endroit où est à présent la porte du couvent des frères prêcheurs. Les sieurs Curé et Prêtres de la ville s'y transportèrent, et après avoir rendu leurs hommages à l'image voulurent l'emporter à leur église. L'hospitalier et les voisins s'y étant opposés, et d'ailleurs le Conseil ayant dit que ce trésor appartenait au maître du fond où il s'était trouvé, on en laissa la possession au dit hôpital, là où la Sainte Vierge a été toujours honorée et a fait des miracles qui n'ont pas été couchés par écrit, par la négligence des directeurs du dit hôpital. »*

Pour comprendre ce « miracle », il faut savoir qu'au moyen-âge, lorsqu'une statue était trop usagée, ou lorsqu'elle était remplacée suite à un don (par exemple), l'ancienne statue n'était pas considérée comme un vulgaire déchet, mais était souvent inhumée, avec les égards dus à ses fonctions religieuses. Il n'est donc pas surprenant qu'une statue de la Vierge ait été enterrée dans un coffre, près d'un hôpital tenu par des religieux.

## **Décompte de la Dîme de 1516**

Dans le décompte de la dîme du Diocèse de Viviers, pour l'année 1516, figurent une chapelle « Beate Marie » (Bienheureuse Marie) pour un montant de seulement 3 sols et une « Rectoria hospitalis dicti loci » pour un montant de 10 sols.

Pour Pradelles, les « contribuables » mentionnés sont :

- Prioratus de Pratellis et cura ...pour 5 livres et 16 sols
- Universitas presbiterotum dicti loci ...pour 8 livres et 4 sols
- Une série de chapelles :
  - Saint Laurent ... pour 12 sols
  - Tous les saints ... pour 2 sols

- Saint André ... pour 2 sols
- Saint Blaise ... pour 5 sols
- Saint Georges ... pour 2 sols
- Saint Michel ... pour 6 sols
- « domini Borelli pro quodam servicio missarum » ... pour 17 sols et 6 deniers
- Saint Jean ... 5 sols
- Saint Esprit ... 15 sols
- « Beate Marie » ... 3 sols
- Sainte Anne ... 6 sols et 6 deniers
- Rectoria hospitalis dicti loci ... 10 sols

### **Arrivée des moines Dominicains en 1608**

Après les guerres de religion, et devant le succès du pèlerinage, on fit appel aux frères prêcheurs de l'ordre de Saint Dominique, qui s'installèrent en juin 1608.

Le 15 mai 1610, les consuls de Pradelles firent officiellement donation, devant notaire, de l'église Notre-Dame, avec la maison, la grange le pré et le jardin dépendant de l'hôpital.

Les Dominicains s'engageaient, en échange, à affecter au sanctuaire « *trois pères religieux pour le moins, qui y feront habitation et effective résidence pour leur office et service divin (...) et dire messes, psalmodier leurs heures canonicales, vaquer aux confessions et autres exercices de dévotions* », ainsi qu'à affecter un autre religieux qui « *tiendra collège en ladite maison ... et y instruira et enseignera la jeunesse de ladite ville et autres lieux environnants.* »

### **Apparition de la dénomination « Saint-Christophe » en 1659**

Il semble qu'un second hôpital fut fondé à Pradelles si on en croit l'ouvrage « Les baronnies du Velay », publié en 1870, par M. Truchard du Moulin, où on peut lire :

*« L'ancien régime avait ses pauvres et ses infirmes — quel état social n'en a pas ? — mais savait aussi bien que notre âge leur ouvrir des asiles et remplir les devoirs de toute grande situation. La ville de Pradelles ne saurait oublier que ce vicomte de Beaune et Diane de Belvezer, sa femme, uniques représentants de l'ancienne parerie seigneuriale, y fondèrent et dotèrent largement, en l'année 1659, sous le vocable de saint Christophe, un hôpital dont elle est justement fière et où s'exécutent encore, du moins dans leur esprit, les sages règlements des fondateurs. »*

S'agissait-il d'un établissement indépendant, situé dans un autre local, ou s'agissait-il, plus simplement, de revivifier le fonctionnement de l'hôpital existant en lui donnant un nouveau statut et de nouvelles ressources ?

### **Passage de Dom Jacques Boyer, moine bénédictin, en 1712**

Chargé de compiler les archives des monastères, prieurés et abbayes pour contribuer à la rédaction de la « Gallia christiana » (l'histoire de la France chrétienne), Dom Jacques Boyer réalise en mai 1712 une longue tournée des établissements religieux de notre région. Il part du Puy, visite le

Monastier-sur-Gazeille, Goudet, l'abbaye de Mazan, Mercoire, Langogne et Pradelles avant de retourner au Puy.

Pour Pradelles, il note « ... *je fus coucher à Pradelles à trois quarts de lieues de Langogne. Cette ville est située sur une montagne.*

*Sept ou huit moines de Langogne m'accompagnèrent jusqu'au pont qui est sur l'Allier, où il y a une petite chapelle dédiée à la très-sainte Vierge. ....*

*21 mai : « Je dis la messe à Notre-Dame de Pradelles, chez les Révérends Pères Dominicains. Le Père Maguelonne, fameux missionnaire, prieur du couvent, me fit beaucoup d'honneur, voulut me retenir à diner, et m'accompagna dans la ville et chez les Filles de Notre-Dame, où je pris l'année de la fondation.*

*L'église des Jacobins est célèbre par les fréquents miracles que Dieu y opère en faveur de Marie. Je dinai chez Monsieur d'Aubignac, qui est un galant homme, où j'avais couché très proprement. »*

### **Pradelles et son hôpital, juste avant la Révolution**

Dans un rapport sur « La situation économique et hospitalière du Bas-Vivarais », rédigé en 1786, soit juste avant la Révolution, on lit, à la rubrique « Pradelles » :

*« C'est une ville placée sur la plus haute montagne et tout près du Gévaudan. Sa population consiste à environ treize cents habitants. Il s'y fait un commerce assez considérable en grains et en bestiaux de toute espèce, c'est à dire en bœufs, veaux, vaches, moutons, brebis, chevaux et chèvres. Il y a deux maisons, une de religieux de Saint Dominique, composée de quatre à cinq religieux et l'autre de religieuses de Notre Dame assez nombreuse. L'une et l'autre vit de ses revenus.*

*Hôpital de Pradelles :*

*Il y a un hôpital qui a deux mille livres de revenu en fonds de terre, en rentes sur le pays de Vivarais et sur divers particuliers, existant depuis plusieurs siècles, sans qu'on n'en connaisse ni le fondateur, ni la fondation. Il est administré par quatre directeurs qui sont MM. Le curé, le bailli, le lieutenant de juge et le premier consul. Le bâtiment est situé à l'extrémité de la ville, assez vaste ; il y a trente lits, qui sont ordinairement occupés. Ses revenus ne suffisant point, on y joint les aumônes que font les personnes charitables. Les comptes en sont rendus toutes les années. »*

### **L'hôpital de Pradelles au XIXe siècle**

Sous l'Empire, on trouve trace de donations faites en faveur de l'hôpital, devenu hospice. Un décret impérial du 16 mai 1810 autorise l'acceptation d'une maison et d'un mobilier, de diverses rentes, et de trois pièces de terre.

Après la chute de l'Empire, on retrouve mention de notre hospice, dans la « Description statistique du département de la Haute-Loire » publiée en 1824 :

*« Hospice de Pradelles. Cet établissement est fort ancien. Il jouissait, avant la révolution, d'environ 3000 francs de revenu que la suppression des droits féodaux réduisit des deux tiers. En 1820, grâce à plusieurs legs et donations, ses recettes se sont élevées à 3134 francs. Il renferme habituellement sept malades, neuf vieillards et dix enfants trouvés ou abandonnés. »*

A cette époque, le maire de Pradelles est Jean-Denis de Frévol d'Aubignac, marquis de Ribains, né le 18 décembre 1788, qui avait perdu une jambe à la retraite de Campo-Mayor en 1811. Il fut également conseiller général à partir de 1822.

On retrouve en 1822 et 1827 des décrets royaux, rédigés sensiblement dans les mêmes termes que le décret impérial de 1810 qui autorisent l'acceptation d'autres dons et legs.

Le 19 décembre 1825, l'évêque du Puy approuve les statuts de la Congrégation des religieuses de Notre-Dame établie à Pradelles, formant un établissement isolé, dirigé par une supérieure locale et ayant pour but de donner l'éducation aux jeunes filles. Ces statuts sont ensuite entérinés par le roi Charles X le 1<sup>er</sup> novembre 1826. D'après cette description, il s'agit là plutôt des sœurs du Couvent que de celles gérant l'hospice.

En 1828, dans les annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, M. Félix Robert présentait à la société le « Tableau des mammifères et des oiseaux observés dans le département de la Haute-Loire ». On peut lire, à la rubrique « Le loup. (Canis Lupus) » : « *Il est commun dans nos montagnes, à Pradelles, aux Estables, dans les bois de Couran, de St Just, etc.* »

Ce siècle est aussi celui des débuts du tourisme et lorsque, en 1838, M. Eusèbe Girault de Saint-Fargeau rédige un « *Guide pittoresque du voyageur en France* », voici ce qu'il écrit sur notre commune : « **PRADELLES : Petite ville située à 7 lieues du Puy. Population 1,340 habitants. Cette ville est bâtie sur un rocher, et passe pour une des plus élevées de la France. C'est la patrie de l'académicien Jean Baudouin, auteur d'une histoire de Malte et du Pérou.** »

Le maintien de l'ordre restait cependant un sujet préoccupant car, en 1841 (sous le règne de Louis-Philippe 1<sup>er</sup>), on trouve dans le journal « *L'ami du Roy et de la religion* » un petit article : « *D'après un journal ministériel, le recensement a été troublé à Pradelles (Haute-Loire) par d'assez graves désordres qui auraient nécessité le départ du préfet avec une force militaire suffisante pour en imposer aux rebelles* ».

En 1855, (au début du second Empire), le conseil général note : « *L'hospice de Pradelles est situé à l'extrémité sud de la ville. Ses bâtiments vastes exigeraient de nombreuses réparations. La direction est confiée à deux filles pieuses déjà avancées en âge et qui ne dépendent d'aucune congrégation. Aussitôt que ces filles pourront être considérées comme reposantes, la commission administrative se propose d'appeler au service de l'hospice une congrégation religieuse autorisée.* »

Les comptes-rendus du procès des incendiaires, dont nous allons parler, nous apprennent que ces deux religieuses sont originaires, l'une de Lesperon et l'autre de La Sauvetat.

### **L'incendie de février 1857**

Début 1857, l'hospice est la cible d'une série d'incendies criminels, les incendiaires arrêtés seront jugés au Puy du 9 au 16 décembre de la même année.

À cette époque, l'hospice se compose de deux bâtiments : d'une part, un corps de logis principal où logent les pensionnaires, les deux religieuses qui gèrent l'établissement et les domestiques ; et, d'autre part, ce qu'on appelle « la Galerie » qui renferme les écuries et un vaste grenier à foin.

Le 4 février, un premier incendie est maîtrisé dans la galerie, puis le 9 février, vers 11 heures et demi, un deuxième incendie se déclare dans la « chambre des étrangers » où le lit est à demi-consumé. Puis, vers trois heures de l'après-midi, le feu se déclare dans le logis principal qui est détruit malgré l'intervention des pompiers de Pradelles et le renfort de ceux de Langogne.

Les locaux étant devenus inutilisables, les pensionnaires et le personnel sont relogés dans un

immeuble proche qui était une ancienne caserne cependant on apprend que *« les archives de l'hospice, heureusement préservées lors de l'incendie de cet établissement ont été provisoirement placées à la mairie en attendant qu'un nouveau dépôt les reçoive. »*

Dès le matin du 19 février, un nouveau feu est allumé dans l'écurie du nouvel hospice, puis des pierres sont jetées contre le bâtiment et le 22 février un cinquième incendie est allumé dans la galerie de l'ancien hospice.

On arrêtera plusieurs suspects, dont sept seront finalement traduits devant la cour d'assise du 9 au 16 décembre 1857, ce sont :

- ♣ Louis Hugon dit « Chier »
- ♣ Pierre Sauzet dit « Gandard »
- ♣ André Arnier dit Pelet
- ♣ Régis Hugon dit Moutet
- ♣ Isidore Bonnet
- ♣ Marie Pagès, épouse de Pierre Sauzet
- ♣ sa fille, âgée de 22 ans

Voici un récit du procès rédigé par Antonin Ravoux, pour le bulletin de la Société académique du Puy, en 1912 :

*« Cette session mémorable de 1857 se terminait par l'affaire des incendiaires de Pradelles. Le souvenir n'en est pas perdu dans la région. On parle encore de l'audace de ces criminels qui, à plusieurs reprises, tentèrent d'incendier l'Hospice de la Ville de Pradelles : le feu éclata pendant l'enquête à laquelle procédait le parquet du Puy transporté sur les lieux. M. Auzolle, substitut, qui occupait le siège du Ministère public, (...) terminait son réquisitoire en disant aux jurés : « Lorsque ces débats seront clos, quand vous serez entrés, pour la dernière fois dans la salle de vos délibérations, vous en rapporterez, sur votre honneur et sur vos consciences, un de ces verdicts, comme vous savez les rendre, un de ces verdicts qui rassure les bons et fait trembler les méchants ! ».*

*Le jury répondait à cet appel et prononçait une dernière condamnation capitale contre Pierre Sauzet : les quatre autres accusés se voyaient infliger la peine des travaux forcés. »*

Pierre Sauzet sera guillotiné en public sur le lieu de son crime, le 27 février 1858, comme les aubergistes de Peyrebeilhe avaient été décapités devant leur auberge. Un arbre, « l'arbre à Gandard » fut planté sur le lieu de l'exécution, il figure encore sur une carte postale de 1906 mais a probablement disparu lors de la construction de la route de la gare et de sa bretelle de raccordement à la chapelle Notre-Dame.

Louis Hugon et André Arnier furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, Régis Hugon à 10 ans de travaux forcés et Isidore Bonnet à 7 ans. L'épouse et la fille de Guillaume Sauzet furent acquittées.

Pour la reconstruction de l'Hospice, on sollicita notamment le Conseil général qui attribua, dès 1857 une première subvention de 1200 francs, puis, en 1858, un nouveau secours de 800 francs.

En 1859, le conseil général attribue une subvention de 1000 francs pour la reconstruction de l'hospice en notant que : *« L'hospice de Pradelles, par sa position et le nombre des passagers étrangers à la localité, paraît digne du plus grand intérêt ».*

Enfin, en 1861, on lit que *« le conseil accorde une subvention de 1000 francs pour l'hospice de Pradelles. Mais il est bien entendu que cette subvention sera la dernière, et qu'aucune demande nouvelle ne sera faite pour cet objet. ».*

Le 22 février 1864, le journal « La Haute-Loire » indique que « *Le temps est redevenu épouvantable dans nos contrées... Les neiges sont tombées en abondance... Certains villages, tels que Pradelles et Fix, étaient comme ensevelis.* »

Il semble que c'est en 1866 que les religieuses trinitaires prirent en charge l'hospice de Pradelles.

Le 27 novembre 1868, on apprend que « *le temps a été affreux ces jours derniers... Du côté de Pradelles, les courriers n'ont pu, même à cheval, faire le service.* »

Et, en effet, en 1875, on trouve une demande de subvention de l'hospice de Pradelles motivée par le fait qu'on doit nourrir de nombreux indigents de passage, qui sont souvent retenus plusieurs jours à Pradelles par les rigueurs du climat.

Le journal « Le Rappel » du 10 janvier 1887 nous apprend que « *Le facteur qui fait le service de Lanarce à Pradelles a trouvé sur la route les cadavres de deux voyageurs ensevelis sous la neige. Il allait s'éloigner, lorsqu'à peu de distance il aperçut un fusil dont le canon émergeait à peine au-dessus de la neige. Il s'approcha et découvrit le cadavre d'un chasseur reconnaissable à ses hautes bottes et à sa carnassière garnie d'une outarde et de deux canards sauvages. D'autres voyageurs sont, on suppose, encore perdus dans les neiges.* »

En 1896, dans un « Tableau des œuvres charitables », on trouve la description suivante :

« *Hôpital de Pradelles : Très anciennement fondé. Doté en 1650 par Christophe de Beaune, seigneur de Pradelles. - Desservi par les Religieuses Trinitaires (de Valence). - Reçoit gratuitement les malades indigents de la commune, et, aux frais de leurs communes respectives, ceux de Barges, - Lafarre, - Saint-Arcons-de-Barges, - Saint-Etienne-du-Vigan, - Saint-Paul-de-Tartas, - Vielprat, - la Sauvetat, - Arlempdes, - Landos, - Rauret, - Saint-Haon. - 30 lits.* »

### **Arrivée du train en gare de Pradelles**

En 1909, la commune demande à ce que les travaux de construction de la « *route qui doit relier la ville à la future gare de Pradelles soient inscrits au plus prochain programme et terminés avant l'ouverture de la ligne du Puy à Langogne* ». La réponse de l'administration est que « *Les difficultés soulevées par le choix du tracé ne sont pas aplanies* ».

Dès la séance du Conseil général du 20 mai 1914, le Marquis de Ribains formule un « *vœu que la Compagnie P.-L.-M. accorde un homme d'équipe à la gare de Pradelles, le service y étant trop chargé pour que le chef de gare puisse l'assurer tout seul sans inconvénients pour la sécurité des voyageurs et la bonne expédition des marchandises.* »

Il demande aussi l'aménagement d'un quai pour l'embarquement des bestiaux, « *en raison de l'importance des foires et marchés* », un quatrième train de voyageurs, et une ligne d'autocar entre le village de Pradelles et la gare.



## **Arrivée de l'électricité à Pradelles**

C'est par une délibération en date du 26 juillet 1914 que le conseil municipal de Pradelles accorde « aux consorts Guérin » la concession du service de distribution d'énergie électrique dans la commune.

La déclaration de guerre perturbera quelque peu la réalisation des travaux et, en 1928, l'affaire se trouvera jugée devant le conseil d'état.

## **Un curieux événement en novembre 1929**

Dans le journal « Le petit parisien » daté du 5 novembre 1929, on pouvait lire un court article intitulé « *Des grives tombent du ciel...à demi-rôties* » :

« *Le Puy, 4 nov.*

*La nuit dernière, à Pradelles, des grives sont tombées du ciel. Les habitants, en ouvrant leur logis, n'avaient qu'à se baisser pour en prendre. Dans certaines rues, on en a ramassé plus de cinquante. On suppose qu'un vol de ces oiseaux migrants, gêné par un brouillard intense et attiré par les lampes électriques, se sera posé sur les fils où un grand nombre d'entre eux aura été électrocuté. »*